

## Où nous trouver ?

### HDJ La Maison du Cèdre

#### **Hôpital de Jour pour Adolescents, La Maison Du Cèdre**

6, rue du Vieux Perray - 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Tél. : 01 60 15 00 64 (standard)

Mail : [hjia@eps-etampes.fr](mailto:hjia@eps-etampes.fr)

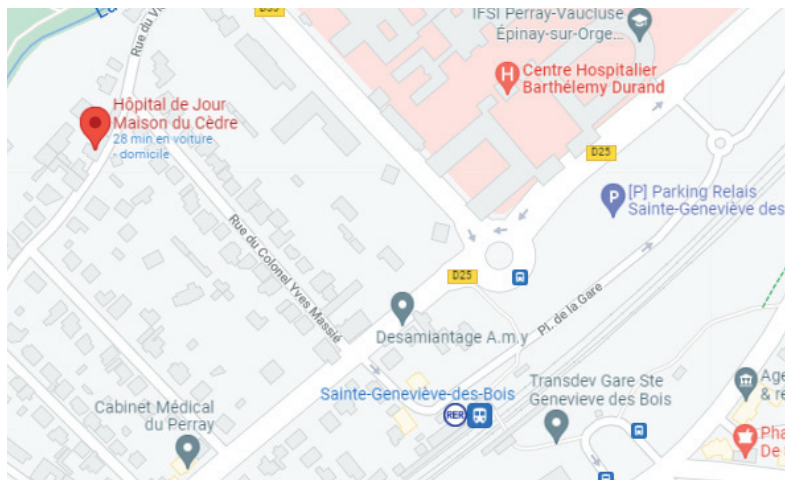
**Ouverture** : Lundi- Jeudi de 9h à 17h / Vendredi de 9h à 15h

*Fermeture moitié des vacances scolaires*

**Médecin cheffe de pôle** : Dr Christine Charbonneau-Marzo

**Responsable médical** : Dr Christine Charbonneau-Marzo

**Cadre supérieure de santé** : Anne Novais



### Accès par la route


- **N20**, sortie Centre Commercial de La Ville-du-Bois, direction Villiers-sur-Orge/Sainte-Geneviève-des-Bois.
- **A6-E15**, sortie Savigny / Epinay-sur-Orge.
- **N104**, sortie Sainte-Geneviève-des-Bois.

### Accès par les transports en commun

- **RER C**, gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, puis environ 10 min de marche.
- **BUS**, lignes 3 (Génovébus) direction Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, arrêt Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois. Ensuite, 10 min de marche jusqu'à l'établissement.

pour en savoir plus

[www.eps-etampes.fr](http://www.eps-etampes.fr)

  
Etablissement public de santé  
**Barthélemy Durand**

## HÔPITAL DE JOUR POUR ADOLESCENTS « LA MAISON DU CÈDRE »

*Plaquette à destination des professionnels*



## Qu'est-ce que la Maison du Cèdre ?

L'Hôpital de Jour pour Adolescents est une unité de soins psychiatriques intersectorielle et départementale. L'HDJ fait partie du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il s'adresse aux adolescents essonnais âgés de 13 à 18 ans (plus ou moins un an en fonction du projet), présentant une symptomatologie psychique prononcée, répartis en deux groupes et accueillis sur des journées différentes :

- Trouble envahissant du développement (TED) ;
- Trouble du comportement (TC).

## Nos missions

**Les soignants de l'HDJ travaillent en lien avec d'autres :**

- Professionnels (orthophoniste, psychomotricienne, psychologue, assistante sociale) ;
- Unités (CMP, CATTP, AFT) ;
- Structures (IME, IMPro, Établissements scolaires...).

**De façon régulière, des synthèses sont organisées avec l'équipe référente.**

## Nos outils de travail

**Médiations à visée thérapeutique :** artistiques, créatives, corporelles, ludiques, socio-éducatives, sportives à expressions verbales, etc. De plus, à certaines activités sont associés des intervenants extérieurs (exemple : théâtre, sculpture, percussions). Certaines d'entre elles peuvent se dérouler à l'extérieur de l'unité.

**Prises en charges individuelles** en : psychomotricité, ergothérapie, éducative et scolaire.

**Entretiens :** médicaux individuels et familiaux, psychologiques, infirmiers, éducatifs et sociaux.

**Temps institutionnels :** accueil et repas.

**Séjours thérapeutiques.**

## Notre équipe

- Médecin psychiatre ;
- Psychologues ;
- Ergothérapeute ;
- Psychomotricien-ne ;
- Agents de service hospitalier ;
- Cadre de santé ;
- Infirmier-ère-s ;
- Éducateur-trice-s spécialisé-e-s ;
- Adjoint-e administratif-ve ;
- Enseignant-e spécialisé-e.

## Critères d'admission

**La demande d'admission émane du médecin référent du patient,** qui reste garant du projet de soins et de l'ensemble des prescriptions (traitement, transport, orientation...).

## Procédure d'admission

1. La demande d'admission est évaluée par le médecin responsable de l'unité, puis discutée en équipe, afin d'identifier sa pertinence.
2. Le médecin demandeur est invité à venir présenter la situation clinique de l'adolescent.
3. Le patient et sa famille sont reçus en entretien médical, pour préparer une éventuelle période d'observation s'étalant sur 1 à 2 semaines.
4. La restitution en équipe permet de définir et de valider un projet de soins individualisé.
5. Un 2ème entretien est proposé à l'adolescent et sa famille pour confirmer ou infirmer l'admission. Un emploi du temps leur est alors remis afin de faire le lien avec les structures partenaires.